



MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Agence pour l'informatique
financière de l'État

WEBINAIRE – ENTITÉ PUBLIQUE / TIERS RACCORDÉ SE RACCORDER À CHORUS PRO POUR : ÉMETTRE DES FACTURES, TRANSMETTRE DES DONNÉES DE TRANSACTION ET DE PAIEMENT, CONSULTER L'ANNUAIRE

Objectifs du webinaire

Ce webinaire à destination des entités publiques et des tiers raccordés à Chorus Pro pour le compte d'entités publiques a pour objectifs :

- Comprendre les changements de la réforme de la facturation électronique
- Comprendre les différentes étapes d'un projet de raccordement
- Appréhender les problématiques techniques du raccordement
- Créer les raccordements en modes de dépôt EDI ou API
- Savoir où trouver les ressources documentaires et contacter le support en cas de difficulté

Sommaire

1. La réforme de la facturation électronique et Chorus Pro
2. Notions clés (raccordements EDI, API)
3. Démarche et prérequis
4. Créer une fiche de raccordement EDI
5. Gérer les raccordements EDI
6. Créer une fiche raccordement API
7. Portail de support et portail de documentation

1. La réforme de la facturation électronique et Chorus Pro

La réforme de la facturation électronique pour les entités publiques

L'obligation pour les entreprises établies en France d'émettre et de recevoir des factures électroniques s'appliquera progressivement à **partir du 1er septembre 2026**.

Cette réforme concerne l'ensemble des entités soumises à la TVA (les assujettis) dont :

Les entités publiques lorsqu'elles sont assujetties (l'État, les collectivités locales, les établissements publics et les groupements d'intérêt publics (GIP) nationaux ou tout organisme public) :

- Pour toutes les activités économiques et commerciales soumises à la TVA (eau-assainissement, locations de salle, par exemple)
- Y compris en cas de franchise en base.

Généralisation de la facturation électronique et sa mise en œuvre dans la sphère publique

A compter de septembre 2026, toutes les entités publiques assujetties à la TVA devront émettre leurs factures via la plateforme Chorus Pro dont les fonctionnalités vont être élargies.

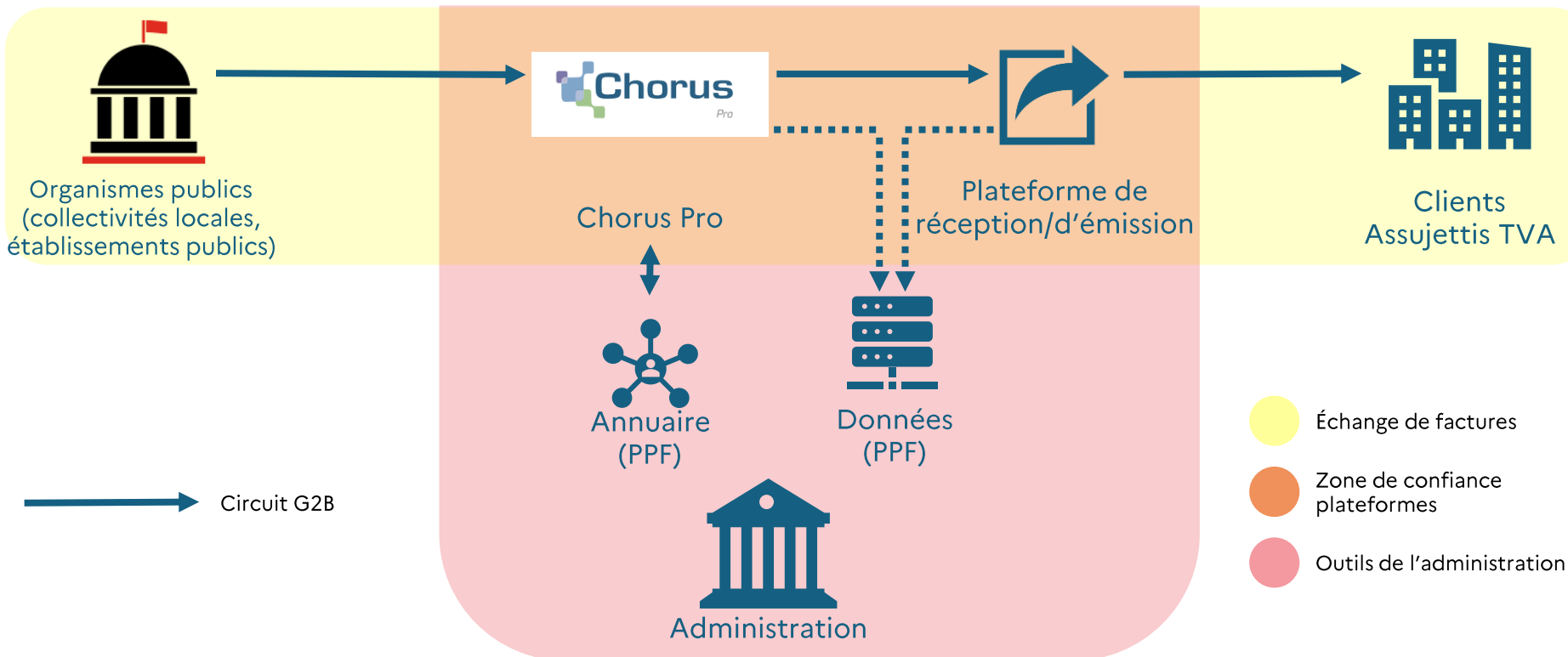
En réception de factures : pas de changement à la facturation électronique mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2017

- Les entreprises devront toujours déposer sur Chorus Pro les factures à destination des structures publiques (B2G), que celles-ci soient assujetties ou non à la TVA ;
- Les structures publiques devront toujours déposer sur Chorus Pro les factures à destination des autres entités publiques (G2G), que celles-ci soient assujetties ou non à la TVA.

En émission de factures : Chorus Pro sera la plateforme d'émission des factures électroniques vers les structures assujetties à la TVA (G2B)

- Les **entités du secteur public local** (collectivités locales et établissements) et de la sphère hospitalière peuvent s'appuyer sur l'offre de service « ASAP » portée par la DGFIP via l'application **Hélios** ;
- Les autres organismes publics (EPN, Budgets annexes, AP-HP etc.) devront faire **évoluer leur système d'information** pour être en capacité de transmettre leurs factures à Chorus Pro dans le respect des formats requis par la norme AFNOR ;
- Si l'organisme utilise un logiciel de gestion financière raccordé à Chorus Pro, il devra se rapprocher de **l'éditeur de ce logiciel** pour s'assurer qu'il réponde aux attendus de la réforme.

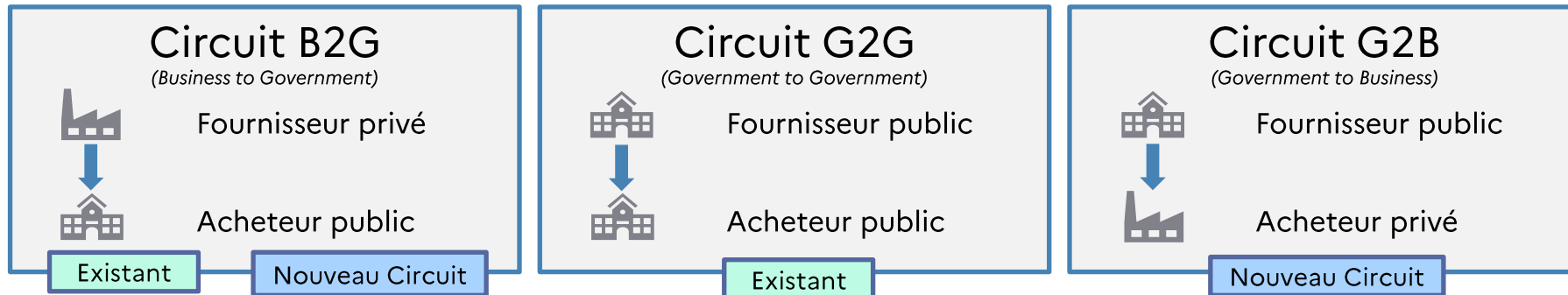
Le circuit général d'émission des factures et des données



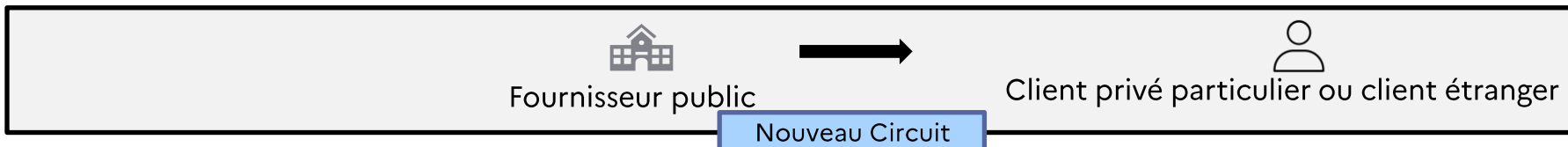
Les circuits de la facturation électronique

Dans le cadre de la facturation électronique publique, 4 circuits sont identifiés.
Les circuits existants de facturation aux formats Chorus Pro actuels sont maintenus.

E-invoicing :



E-reporting (G2C) des entités publiques assujetties à la TVA :



2. Notions clés

Les modes de raccordement à Chorus Pro

Raccordement

La notion de « **raccordement** » correspond au fait de relier deux systèmes d'information afin qu'ils échangent des données de façon automatisée. Il suppose l'établissement d'un canal d'échange sécurisé et l'utilisation de normes communes entre les deux systèmes d'information. Les normes de raccordement sont imposées par le Portail de Services et décrites dans les [spécifications externes](#).

EDI

L'**Échange de Données Informatisées** consiste à envoyer ou recevoir des flux de données en masse par échange de fichiers respectant un format préétabli entre les partenaires. On parle d'échange de données « structurées ».

API

Le mode services ou API (pour « Application Programming Interface » en anglais) consiste à appeler les fonctionnalités informatiques d'un système d'information partenaire (ici, le portail de services Chorus Pro) depuis son propre système d'information afin d'échanger des informations « à la demande » avec ce dernier.

Les modes de raccordement EDI et API ne sont pas exclusifs l'un de l'autre : l'entité publique peut se raccorder en EDI ou en API ou bien aux deux canaux d'échanges selon ses besoins. Le **mode Portail (saisie/dépôt manuel)** existe toujours pour les transmissions B2G/G2G tandis que la facturation G2B/G2C se réalise uniquement via les raccordements EDI/API.

Les environnements de raccordement

La **Qualification (QUAL)** = clone de l'environnement Chorus Pro dédié à l'exécution de tests avec des données fictives (matelas de données)



Il permet de qualifier ses échanges avec Chorus Pro (avec des données de tests), avant de transmettre et recevoir des données réelles sur l'environnement de production.

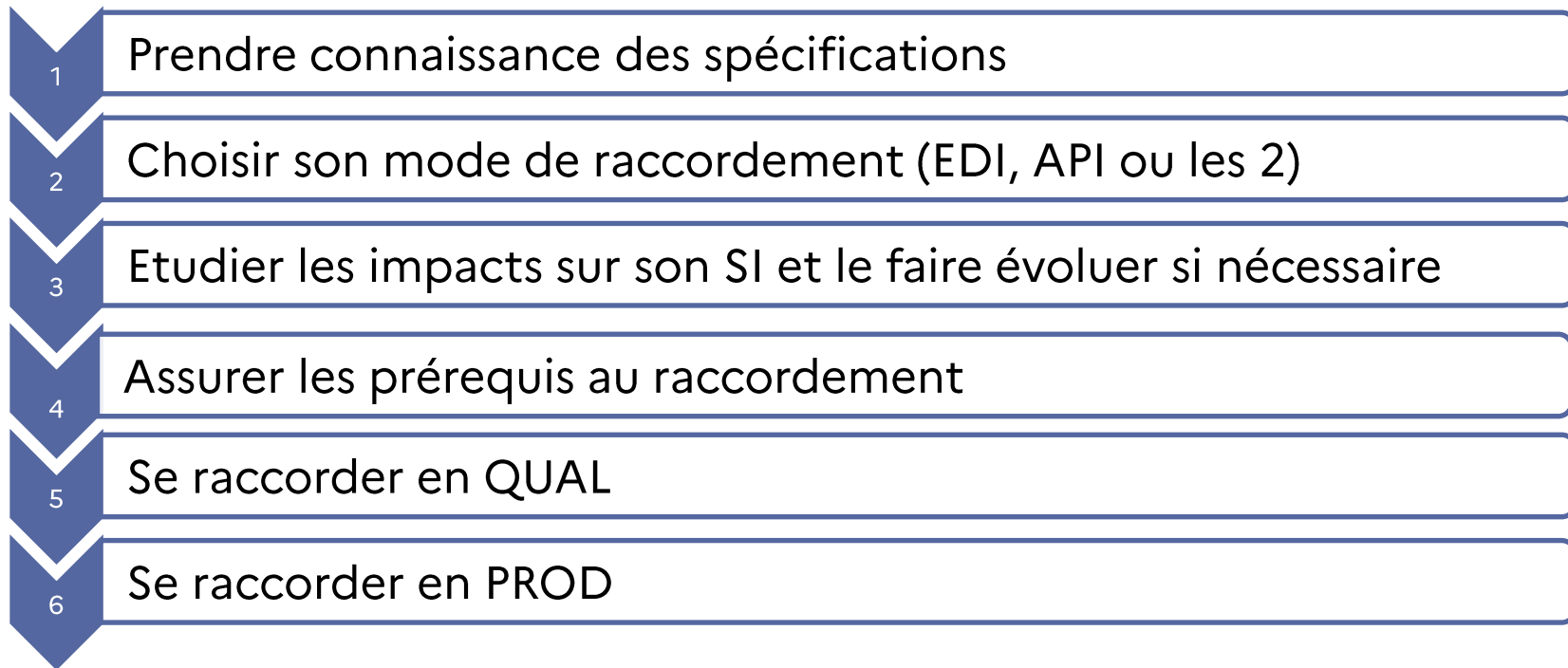
La **Production (PROD)** = environnement Chorus Pro utilisant vos données réelles



Accès :
[Qualification](#)
[Production](#)

3. Démarche et prérequis

La démarche de raccordement



Les prérequis au raccordement : récapitulatif

Pour accéder à la fiche permettant de déposer sa demande de raccordement sur le portail de services (que ce soit en qualification ou en production), il faut disposer :

- D'un **compte utilisateur** permettant de se connecter au portail (cf. le tutoriel « Créer un compte »)
- D'une **structure SIRET rattaché à un compte utilisateur** (cf. les tutoriels « Gérer son compte » et « Gérer votre structure »)
- Du profil « **Raccordement modification** » sur sa structure SIRET.

Les prérequis spécifiques au mode de raccordement choisi doivent par ailleurs avoir été réalisés. Le demandeur doit disposer de toutes les informations techniques requises pour compléter sa demande de raccordement :

- EDI : protocole, adresse IP, certificat
- API : compte technique, code application PISTE

Les prérequis au raccordement : EDI - certificats

Le raccordement EDI requiert :

L'utilisation d'un certificat électronique de niveau RGS* ou eIDAS QWAC (cf. la page [Certificats](#))

La validité du certificat électronique au moment du raccordement

La transmission de la clé publique des certificats au format pkcs 7 avec l'ensemble de la chaîne de certification

3 protocoles de raccordement

AS2 : certificat d'authentification
Serveur ou Serveur de type Client

SFTP : certificat d'authentification
Serveur de type Client

PeSIT : certificat d'authentification
Serveur de type Client

2 certificats distincts

Un même certificat ne peut pas être utilisé pour plusieurs raccordements (même pour des structures différentes)

- Pour le raccordement à Chorus Pro G2B en qualification
- Pour le raccordement à Chorus Pro G2B en production

Les prérequis au raccordement : API

Le raccordement en API exige :

- La création d'un compte sur la plateforme [PISTE](#) et la déclaration d'une « application ». Le nom de l'application PISTE sera demandé par le portail de Services au moment de la demande de raccordement. Consulter le [guide utilisateur PISTE](#).
- La création d'un « **compte technique** » sur la structure SIRET à laquelle on souhaite se raccorder. Les comptes techniques ne peuvent être créés que par le gestionnaire principal de la structure.

Si l'entité publique dispose déjà d'un raccordement en API (pour la réception/consultation de factures en provenance d'un fournisseur privé), alors **la création d'un nouveau raccordement n'est pas exigée**. L'entité publique doit uniquement s'abonner aux nouveaux services sur l'application PISTE.

1

Raccordements

[Plus de détails](#)

Raccordements

EDI

API

Suivi des flux

Gérer clients publics par
TDT

Compte technique

2

Tous les champs avec un * sont obligatoires

Type de demande *

Création d'un compte technique

-- Aucun --

Activer un compte technique

Changer l'email du contact d'un compte technique

Consulter un compte technique

Création d'un compte technique

Désactiver un compte technique

Réinitialisation du mot de passe d'un compte technique

3

Compte technique

Gérer un compte technique nécessaire pour les appels en mode API.

Attention, le compte technique ne sert que pour les services API, si vous ne les utilisez pas, la création est inutile.

Tous les champs avec un * sont obligatoires

Type de demande *

Création d'un compte technique

Choisir la structure *

Les étapes pour se raccorder à Chorus Pro



- 1 Créer un compte utilisateur
- 2 Générer un matelas de données
- 3 Se connecter au compte de gestionnaire principal d'une des structures de son matelas de données
- 4 Mettre à jour les données de contact du compte gestionnaire utilisé pour pouvoir échanger avec le support en cas de besoin
- 5 Pour un raccordement API : créer un compte technique et un compte PISTE (réutilisable en PROD)
- 6 Demander un raccordement de son SI en créant une « fiche raccordement »
- 7 Tester l'envoi/la réception des flux de tests



- 1 Créer un compte utilisateur sur le portail de Services
- 2 Vérifier et mettre à jour ses habilitations (le gestionnaire principal doit disposer du profil « raccordement modification » sur sa structure)
- 3 Pour un raccordement API : créer un compte technique
- 4 Saisir une fiche Raccordement pour demander l'ouverture des flux

La spécificité du raccordement pour les opérateurs de dématérialisation

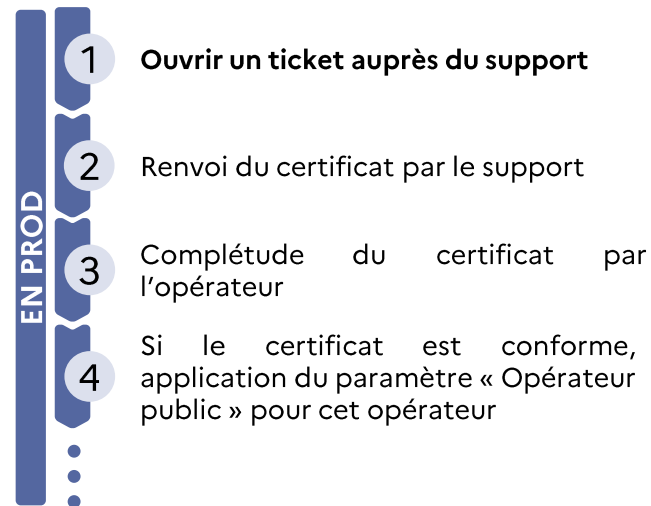
Les opérateurs de dématérialisation doivent réaliser une étape préalable pour se raccorder à Chorus Pro pour le compte d'entités publiques.

Un opérateur de dématérialisation doit en effet **solliciter le support par l'ouverture d'un ticket afin de demander l'application du paramètre « Opérateur public » sur sa structure.**

Le support renvoie ensuite le certificat de demande à compléter par l'opérateur de dématérialisation. L'opérateur complète et renvoie son certificat au support qui procède ensuite à l'application du paramètre.

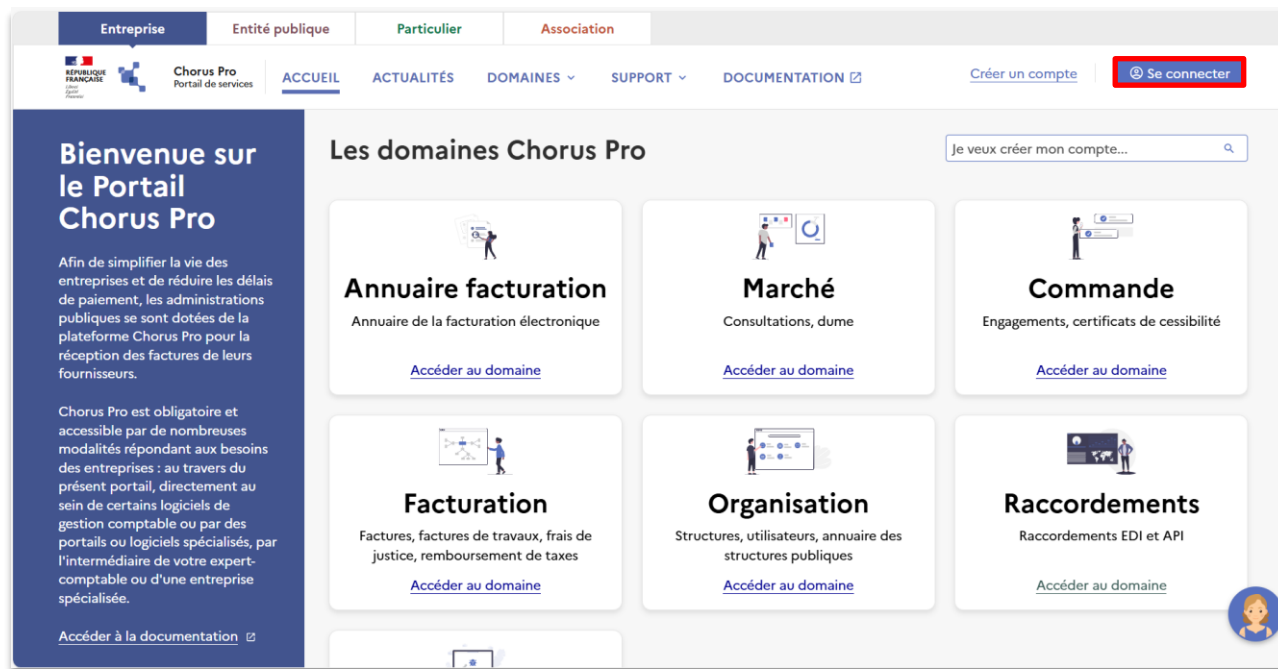


Le ticket doit également contenir le **SIRET d'une des structures publiques** rattaché à l'opérateur de dématérialisation faisant la demande de raccordement.



4. Créer une fiche de raccordement EDI

Se connecter

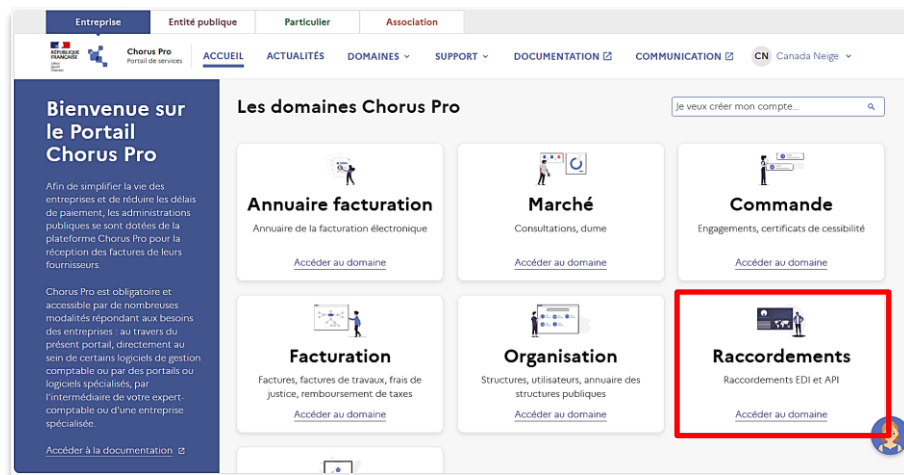


1. Pour créer un raccordement, **se connecter** avec ses identifiants et mots de passe au portail auquel on souhaite se raccorder (Qualification ou Production).

Les identifiants et mots de passe sont ceux:

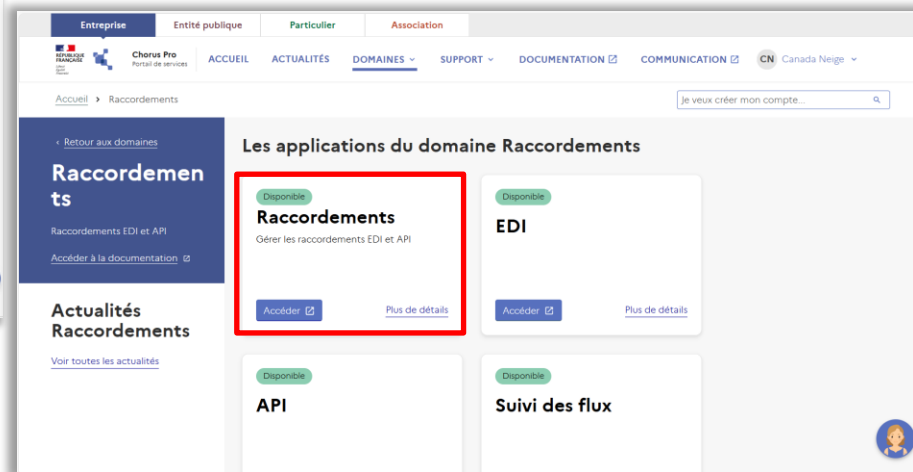
- D'un utilisateur du niveau gestionnaire du jeu de données pour la QUAL ;
- Que vous aurez saisi lors de la création de votre compte utilisateur pour la PROD.

Rejoindre le domaine « Raccordements »



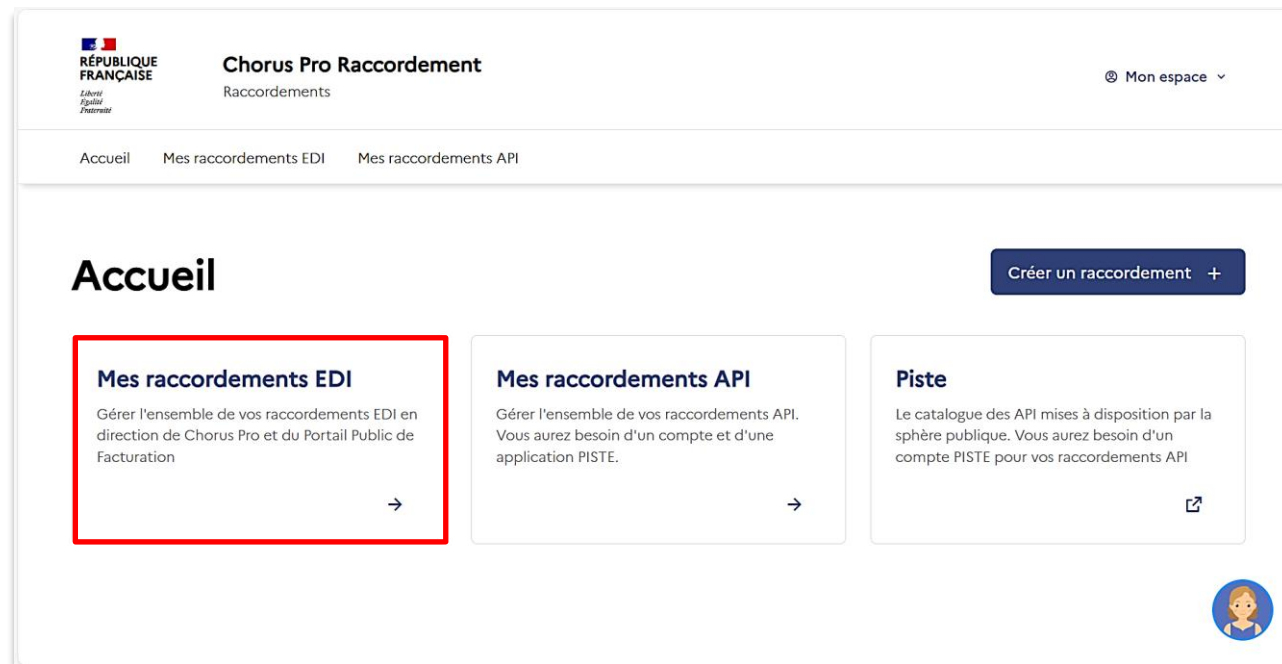
2. Une fois connecté sur le portail de Services Chorus Pro, cliquer sur le domaine « Raccordements ».

3. Dans le domaine « Raccordements », cliquer sur l'application « Raccordements ».



Se rendre sur les raccordements EDI

4. Sélectionner l'application
« Mes raccordements EDI ».



Initier la demande de raccordement EDI

Mes raccordements EDI

Créer un raccordement EDI +

Carte Tableau

Filtrer Trier

EN ERREUR

CPRO
Code application : VFE025 Protocole : AS2
Début de validité : 01/09/2025 Fin de validité : 25/09/2050
Consulter Modifier

BROUILLON

CPRO
Code application : VFE058 Protocole : SFTP
Début de validité : 01/09/2025 Fin de validité : 25/09/2050
Consulter Modifier

BROUILLON

CPRO
Code application : VFE029 Protocole : AS2
Début de validité : 01/09/2025 Fin de validité : 25/09/2050
Consulter Modifier

5. Cliquer ensuite sur le bouton « **Créer un raccordement EDI** » pour initier une fiche de demande de raccordement.

Sélectionner la structure et le système d'échange

Dans le bloc « Structure et système d'échange » :

6. **Sélectionner la structure** pour laquelle la fiche de raccordement est générée.

7. **Cocher le système d'échange** qui fera l'objet de cette fiche de raccordement :

- CPRO (historique) pour l'émission de factures vers le secteur public et la réception de factures
- PA-CPRO pour l'émission de factures depuis le secteur public

Cliquer sur « **Suivant** ».

Attention : Si votre entité publique est déjà raccordée à Chorus Pro pour le canal B2G/G2G (système d'échange CPRO), les raccordements en réception existants et les formats de réception des factures sont conservés.

Étape 1 sur 4

STRUCTURE ET SYSTÈME D'ÉCHANGE ▾

Étape suivante : Informations générales

Les champs suivis d'un * sont obligatoires

Sélectionner la structure

Structure *

DESTINATAIRE (0000000000) 🔍

Sélectionner un système d'échange

Système d'échange *

☐ CPRO
Le raccordement à Chorus Pro permet aux fournisseurs des entités publiques et aux plateformes agréées d'émettre des factures et cycles de vie associés vers la sphère publique. Il permet également aux entités publiques de réceptionner les factures et de réceptionner/émettre des cycles de vie.

☐ PA-CPRO
Le raccordement à la plateforme agréée Chorus Pro permet aux entités publiques ou à leurs opérateurs de dématérialisation d'accéder aux fonctionnalités liées à la facturation électronique vers la sphère privée : consultation de l'annuaire, émission de factures et des cycles de vie associés ainsi que l'émission des données de transaction et de paiement. Il permet également aux plateformes agréées de réceptionner les factures et cycles de vie en provenance des entités publiques et d'émettre des cycles de vie associés.

Précédent Suivant

Sélectionner le type de protocole

Dans le bloc « Informations générales » :

8. Cocher le protocole de raccordement.

Les protocoles de raccordements utilisables en EDI sur Chorus Pro sont :

- PeSIT : Protocole Echanges Système Interbancaire Télécompensation (uniquement pour le B2G) ;
- SFTP : Secure File Transfert Protocol ;
- AS2 : Applicability Statement 2.

Cliquer sur « **Suivant** » pour poursuivre la création de la fiche.

Étape 2 sur 4

INFORMATIONS GÉNÉRALES ▾

Étape suivante : Interfaces

Les champs suivi d'un * sont obligatoires

Sélectionner un type de protocole

Protocole *

☐ PeSit
Protocole PeSit

☐ SFTP
Protocole SFTP

☐ AS2
Protocole AS2

[Précédent](#) [Suivant](#)

Renseigner le certificat

Une fois le protocole choisi, les champs de configuration et de certificat s'affichent automatiquement.

9. Cliquer sur le bouton « **Ajouter un fichier** » pour télécharger le certificat sur votre poste.

10. Compléter les différents blocs de la page :

- Caractéristiques du réseau : prendre connaissance des informations de paramétrage du réseau à utiliser et, le cas échéant, compléter les ;
- Certificat(s) : vérifier les données du certificat téléchargé ;
- Période de validité : confirmer la période de validité du raccordement ;
- Contact technique : renseigner les informations de contact de la personne chargée de la réalisation technique du raccordement.

Pour le protocole AS2, il est possible de choisir la connexion par **FQDN** (en cliquant sur la coche « Connexion par FQDN »).

Caractéristiques du réseau

Informations serveur AIFE
Adresse IP : 93.92.105.12 Port : 1

Serveur partenaire
☐ Connexion par FQDN

FQDN
Adresse complète et unique d'un hôte ou d'un domaine sur Internet pour vous raccorder

Adresse IP *

Port *

Part ID *

Période de validité

Date de début *

Date de fin *

Contact technique

Prénom *

Nom *

E-mail *

Téléphone *
FR(+33)

Certificat(s)

Certificat Serveur *

Ajout de fichier
Taille maximale : 5 Mo. Formats supportés : p7b, crt, cer, pem.
 Aucun fichier sélectionné

Certificat Client *

Ajout de fichier
Taille maximale : 5 Mo. Formats supportés : p7b, crt, cer, pem.
 Aucun fichier sélectionné

Agence pour l'informatique financière de l'Etat

Sélectionner les abonnements

11. Sélectionner ensuite les abonnements aux interfaces qui dépendent du système d'échange choisi.

Le processus de création d'une fiche de raccordement en mode EDI est le même en émission ou en réception. La seule différence se situe au niveau du choix des « codes d'interface » proposés, qui incarnent les flux à gérer.

Une fois les abonnements aux interfaces sélectionnés, cliquer sur « **Suivant** ».

Sélectionner vos abonnements

[Aller au pied du tableau](#) ↓

16 interface(s) affichée(s)

3 interface(s) sélectionnée(s)

☐	Code du flux	Description du flux	Format	Sens du flux
☒	FSO1100A	Dépôt de Demandes de Paiement (Factures et Factures de travaux)	UBL Invoice	EMISSION
☐	FSO1116A	Dépôt de Demandes de Paiement (Factures et Factures de travaux)	CII Min 16B	EMISSION
☐	FSO1106A	Dépôt de Demandes de Paiement (Factures et Factures de travaux)	CII 16B	EMISSION
☐	FSO1110A	Dépôt de Demandes de Paiement (Factures et Factures de travaux)	UBL Invoice Min	EMISSION
☐	FSO1113A	Dépôt de Demandes de Paiement (Factures et Factures de travaux)	CPP Facture Min	EMISSION
☐	FSO1117A	Dépôt de Demandes de Paiement (Factures et Factures de travaux)	CII Factur-x	EMISSION
☒	FSO1120A	Dépôt de Mémoires de Frais de Justice	UBL Invoice	EMISSION
☐	FSO1130A	Dépôt de Demandes de Paiement (Factures de travaux uniquement)	UBL Invoice	EMISSION

Un récapitulatif des flux proposés pour le raccordement au système d'échanges PA CPRO en mode EDI (consultation annuelle, émission de factures et de données de transaction et de paiement) est disponible dans le guide *Se raccorder pour les entités publiques*.

Afficher le récapitulatif des données

12. La création de la demande de raccordement se poursuit avec le récapitulatif des données.

Après validation, une fenêtre s'affiche pour nommer le raccordement. Le nom du raccordement est limité à 100 caractères et est non modifiable. Il est unique sur le couple système d'échange/structure.

Une fois la demande validée, celle-ci passe au statut « En cours ».

Agence pour l'informatique
financière de l'État

RÉCAPITULATIF ▾

Les champs suivis d'un * sont obligatoires

Informations générales

Structure : LA [REDACTED] Identifiant : 990066342 [REDACTED]
Système d'échange : Système d'échange non disponi... Protocole : PeSit
Contact technique : Prénom Nom N° de téléphone : +33123456789 Email : mail@gmail.com

Caractéristiques Réseaux

Votre système d'information	Système d'échange de l'administration
Port : 2	Adresse IP : [REDACTED]
Part ID : 2	Port : 1

Certificat(s)

Certificat Serveur
Nom : public-chain_peait.p7b Date de fin de validité : 21/08/2026

Certificat Client
Nom : public-chain_peait - Copie p7b Date de fin de validité : 21/08/2026

Période de validité

Date de début : 17/01/2026 Date de fin : 31/03/2026

Abonnement aux interfaces

Code Flux	Description Flux	Format
FSO1150A	F2 UBL AFNOR	UBL

Télécharger les certificats de l'AIFE



8 Télécharger les certificats de l'AIFE pour finaliser un raccordement en EDI

[Cliquer ici pour télécharger les certificats AIFE](#)

Avec le protocole PESIT:

Le(s) certificat(s) sont utilisés pour établir la session TLS.

Idéalement, les échanges se font en authentification mutuelle.

Les certificats publics de Chorus Pro sont installés chez le partenaire, et les certificats publics du partenaire sont installés dans Chorus Pro.

Avec le protocole AS2:

L'installation des certificats publics est nécessaire.

Pour un flux en provenance de Chorus Pro et à destination du partenaire, le certificat privé de Chorus Pro est utilisé pour signer le message AS2.

Puis le certificat public du partenaire est utilisé pour chiffrer le message AS2.

À la réception, le partenaire utilise son certificat privé pour déchiffrer le message, puis utilise le certificat public du SE CPro pour vérifier la signature.

13. Une dernière étape est nécessaire pour finaliser le raccordement en EDI : **télécharger et intégrer les certificats de l'AIFE dans son système d'information.**

Selon le protocole de raccordement choisi (PeSIT, AS2), l'usage du certificat varie.

Le guide [Certificats](#) fournit le lien de téléchargement et toutes les informations à connaître sur les certificats de l'AIFE.

5. Gérer les raccordements EDI

Le tableau de bord « Mes raccordements EDI »

Vous pouvez gérer les raccordements existants/en cours depuis le tableau de bord de l'application « Raccordements EDI ».

Mes raccordements EDI

Créer un raccordement EDI +

Carte

Tableau

Filtrer

Trier

✖ EN ERREUR

CPRO

Code application : VFE025 Protocole : AS2
Début de validité : 01/09/2025 Fin de validité : 25/09/2050

Consulter ⓘ

Modifier ✎

📘 BROUILLON

CPRO

Code application : VFE058 Protocole : SFTP
Début de validité : 01/09/2025 Fin de validité : 25/09/2050

Consulter ⓘ

Modifier ✎

📘 BROUILLON

CPRO

Code application : VFE029 Protocole : AS2
Début de validité : 01/09/2025 Fin de validité : 25/09/2050

Consulter ⓘ

Modifier ✎

Les statuts d'un raccordement EDI

La colonne « Statut » permet de vérifier si les raccordements sont actifs ou non.

Brouillon

Une demande a été initiée mais sa création n'a pas été finalisée
Les brouillons peuvent être supprimés par l'utilisateur

En cours

La création de la demande a été finalisée et les données sont transmises au SE cible
La demande n'est pas modifiable

Partielle

Le statut du flux est inactif pour une ou plusieurs interfaces
L'utilisateur doit contacter le support pour modifier le statut

Erreur

Le SE cible a émis un retour KO, une notification est générée
Le statut est modifiable par un administrateur

Actif/Inactif

Le SE cible a émis un retour OK en fonction de la date de validité, une notification est générée
Le statut est modifiable par le partenaire

La modification d'une demande de raccordement EDI

La demande de raccordement EDI :

- Doit être statut Actif ou Inactif pour être modifiée ;
- Passe au statut « En cours » une fois les modifications enregistrées et les données sont transmises au système d'échange cible.



Les éléments **modifiables** :

- Données de configuration ;
 - Certificats ;
 - Abonnements interface.
- Respecter les mêmes règles de gestion et de vérification appliquées à la création
- Les informations modifiées sont historisées



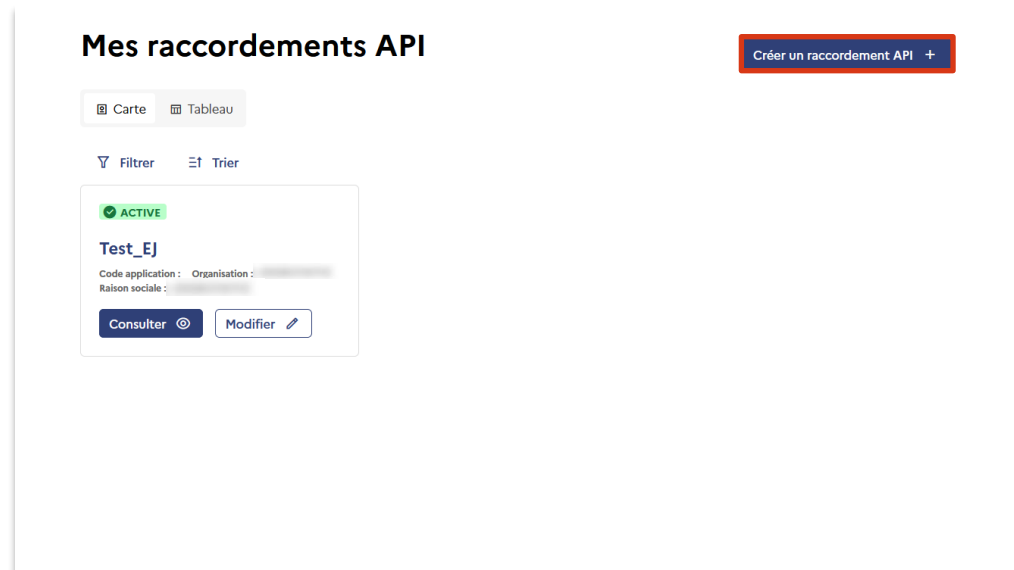
Les éléments **non modifiables** :

- Système d'échange ;
 - Structure ;
 - Protocole ;
 - Nom du raccordement.
- Créer une nouvelle fiche de raccordement pour changer ces informations

6. Créer une fiche de raccordement API

Créer un raccordement API

1) Dans l'application « Mes raccordements API », cliquer sur le bouton « Créer un raccordement API » pour initier une fiche de demande de raccordement. Une application PISTE doit être créée au préalable.



Créer un raccordement API

2) Sélectionner la **structure associée** puis renseigner les informations de la fiche raccordement :

- Renseigner les données avec une attention particulière pour le champ « **Nom de l'application PISTE** ». Ce champ est à renseigner avec la valeur saisie dans PISTE lors de l'étape de création d'application. Le respect de la sensibilité à la casse est important car déterminant pour le succès des appels API à venir.
- Choisir le **type d'utilisation** en le sélectionnant dans la liste déroulante. Si vous êtes utilisateur d'une solution éditeur ou opérateur, indiquez son nom.
- Renseigner les coordonnées du **contact technique** chargé du raccordement. Le support Chorus Pro pourra le contacter si nécessaire.
- Après la saisie de données, cliquer sur le bouton « **Suivant** » pour confirmer la demande. Le statut du raccordement API passe à « **Actif** ».

Étape 1 sur 2

INFORMATIONS GÉNÉRALES ▾

Étape suivante : Récapitulatif

Sélectionner la structure

Structure *

Rechercher la structure associée ▾

Application Piste

Piste regroupe les API proposées par la sphère publique.

Vous avez besoin d'un compte et d'une application Piste pour vous raccorder en API à Chorus Pro.

Nom application Piste *

Type d'utilisation *

Sélectionner un type d'utilisation ▾

Contact technique

Prénom *

Nom *

E-mail *

Téléphone *

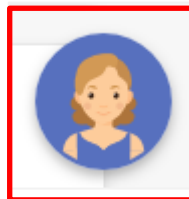
FR(+33) ▾ 01 23 45 67 89

7. Portail de support et portail de documentation

Le support utilisateur: trois modalités



Vous pouvez poser des questions à **ClaudIA**, notre assistante virtuelle, directement sur le portail de services Chorus Pro en cliquant sur cette icône  située en bas à droite de la page.



Pour toute question propre à votre compte ou à votre structure, vous pouvez contacter le support Chorus Pro en cliquant sur « **Nous contacter** » dans la rubrique « **Support** » de la barre supérieure sur le portail de services Chorus Pro.

Chaque environnement dispose d'un portail de support propre pour émettre des tickets : [qualification](#) et [production](#).

Vous avez trois modalités pour contacter le support :

- Discuter avec notre agent virtuel ClaudIA ;
- Echanger en ligne avec un agent ;
- **Envoyer une demande d'aide au support.**

Le support utilisateur : émettre un ticket

Tout utilisateur disposant d'un compte sur le portail de services Chorus Pro (PROD et QUAL) dispose de la fonctionnalité de ticketing pour solliciter une assistance et transmettre aux équipes de l'AIFE des informations de façon sécurisée et traçable (tous les tickets sont archivés).

Pour y accéder, connectez-vous avec vos identifiants et mots de passe puis :

The screenshot shows the Chorus Pro support portal interface. The navigation bar at the top includes 'ACCUEIL', 'ACTUALITÉS', 'DOMAINES', 'DOCUMENTATION', and 'SUPPORT' (annotated with a red circle 1). Below 'SUPPORT' is a button 'Nous contacter'. The main heading is 'Accueil' with the subtext 'Retrouver un résumé de vos tickets reçus et émis.' and a button 'Créer un ticket' (annotated with a red circle 3). Below this are three service options: 'Discuter avec notre agent virtuel' (with an info icon), 'Echanger en ligne avec un agent' (with a chat icon), and 'Envoyer une demande d'aide au support' (with an email icon). The 'Envoyer une demande d'aide au support' option is annotated with a red circle 2. Below these options are links: 'Accéder à ClaudIA' under the first, 'Discuter avec un agent' under the second, and 'Envoyer un ticket' (annotated with a red circle 2) under the third. On the right, a form titled 'Informations générales' contains two dropdown menus: 'Catégorie' (annotated with a red circle 4) and '* Sous-catégorie'.

Chorus Pro
Portail de services

ACCUEIL ACTUALITÉS DOMAINES DOCUMENTATION **SUPPORT** 1
Nous contacter

Contactez le support Chorus Pro

Pour contacter le support Chorus Pro en cas d'incident, vous pouvez utiliser l'une des solutions ci-dessous

Discuter avec notre agent virtuel

ClaudIA, notre assistante virtuelle, vous aide dans la résolution de vos problèmes 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

[Accéder à ClaudIA](#)

Echanger en ligne avec un agent

Nos agents vous répondent directement en ligne du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.

[Discuter avec un agent](#)

Envoyer une demande d'aide au support

Complétez le formulaire d'aide en ligne afin qu'un agent puisse vous aider à résoudre votre problème.

2 [Envoyer un ticket](#)

Informations générales

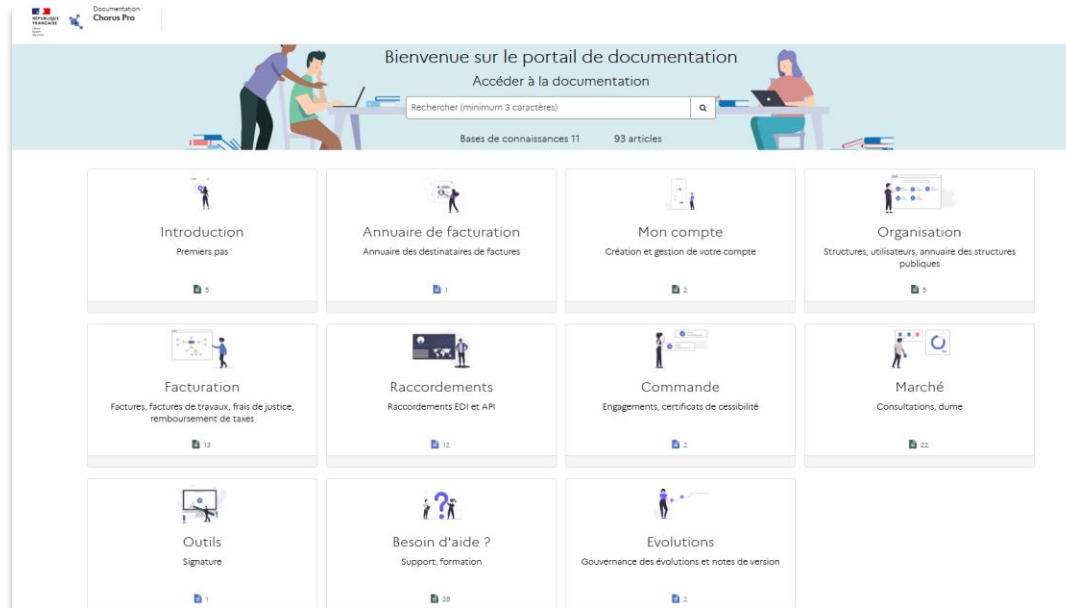
4 Catégorie

* Sous-catégorie

Le portail de documentation

Visitez notre [portail de documentation](#)

- ✓ **Accédez à toutes nos ressources documentaires** : guides utilisateurs, FAQ, etc.
- ✓ **Visualisez l'ensemble des tutoriels** : création de compte, création de structure, création d'un raccordement EDI/API etc.
- ✓ **Accéder au kit « Se tester »** : mode opératoire, cas d'usage... pour tester les fonctionnalités G2B



Le site collaboratif de la facturation électronique

Le [site collaboratif de la facturation électronique](#) (sur le **Lab Chorus Pro**) constitue un lieu d'échanges, dédié aux acteurs de la facturation électronique (plateformes agréées, entités publiques et solutions compatibles raccordées à Chorus Pro). Il a pour vocation de faciliter la mise en œuvre de la facturation électronique, en permettant le **partage d'informations, la diffusion d'évènements et l'accès à une documentation utile** à l'ensemble des participants.

Il regroupe :

- Un flux d'activités pour poser ses questions ;
- Une banque documentaire pour retrouver les documents utiles ;
- Un calendrier pour retrouver les dates des webinaires à venir.

